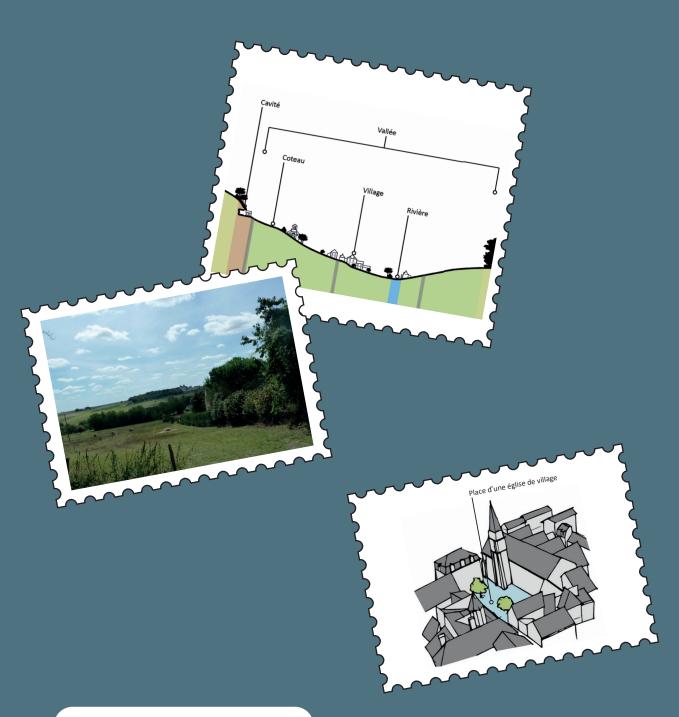
LEXIQUE ILLUSTRÉ ANIMATION PÉDAGOGIQUE







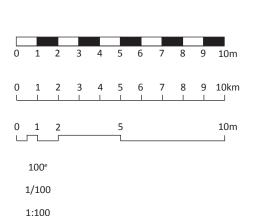
| Représentation | 5 |
|--|--------|
| MÉTIERS Métiers de l'administration Métiers de l'environnement | 6 8 |
| Métiers de la construction | 10 |
| GÉOGRAPHIE / PAYSAGE | |
| Eaux | 14 |
| Reliefs | 16 |
| Espaces naturels | 20 |
| Végétation Espaces végétalisés | 22 |
| | 24 |
| URBANISME | |
| Espaces urbanisés | 26 |
| Espaces publics | 28 |
| Voies de communication | 30 |
| ARCHITECTURE | |
| Bâtiments privés | 32 |
| Bâtiments publics | 34 |
| Édifices religieux | 36 |
| Abbaye | 38 |
| Château | 40 |
| Index | 42 |

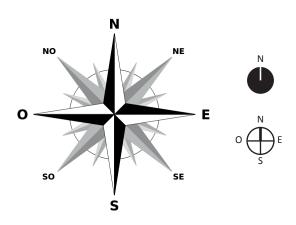
POINT CARDINAL

désigne en géographie, une **direction**. Les quatre points cardinaux sont : le **Nord**, le **Sud**, l'**Est** et l'**Ouest**.

Ils sont situés sur la rose des vents et **permettent de se repérer**.

Sur un plan, une carte ou une maquette, le Nord est toujours indiqué car il sert de repère. Il est souvent représenté par une flèche, dont la pointe indique la direction.





ÉCHELLE

est le rapport entre la mesure d'un objet réel et la mesure de sa représentation sur un plan, une carte ou une maquette.

Elle est exprimée par une valeur numérique qui est généralement sous forme de fraction. Par exemple, une échelle 1/100 implique la formule suivante :

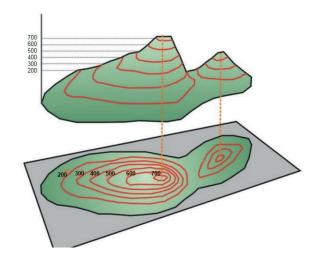
Dimension apparente = dimension réelle x (1/100)

Ici, cela signifie que la représentation sur la carte ou le plan est 100 fois plus petite que l'objet réel : 1 centimètre sur le plan représente 100 centimètres dans la réalité, soit 1 mètre.

COURBE DE NIVEAU

est un outil utilisé en cartographie permettant de donner un aperçu du relief réel. C'est une ligne qui relie tous les points du relief qui sont situés à la même altitude.

Deux courbes voisines ont partout la même équidistance, c'est-à-dire la même différence d'altitude. Plus elles sont serrées sur le plan ou la carte, plus la pente est importante.
Ainsi, sur une carte on visualise l'espace en 2 dimensions, alors que dans la réalité on visualise un relief en 3 dimensions.

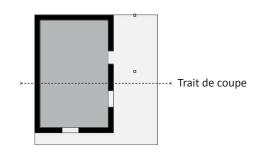


PLAN

est une **représentation** graphique détaillée ; un dessin, une image plus ou moins détaillée qui permet de montrer ce que l'on veut construire. Un plan, tout comme la coupe et l'élévation est en **deux dimensions**.

Par exemple pour faire le plan d'une maison, on la représente coupée **horizontalement**, cela permet de voir toutes les pièces d'un même étage.

Exemple : plan d'une ville, plan de montage d'un jouet.



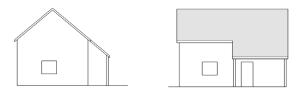
COUPE

est une représentation graphique détaillée, un plan qui consiste à **couper verticalement** pour voir les différentes couches d'un terrain, ou les étages d'une maison par exemple.



FAÇADE OU ÉLÉVATION

est une représentation graphique détaillée, un plan qui consiste à **montrer les façades** des bâtiments.



PERSPECTIVE

est une **représention graphique** en **trois dimensions**, qui montre les **volumes**. Il existe différents types de perspectives (cavalières, coniques etc)

Exemple: perspective d'un objet, d'un bâtiment.



CADASTRE

est un **document administratif** qui sert à savoir à qui appartiennent les **terrains/parcelles**. Il sert également à calculer les impôts fonciers.

Le cadastre en France a été mis en place par Napoléon au début du XIX^e siècle.



est une personne qui **vit dans une commune**. On aménage le territoire selon ses besoins. Un habitant a le droit de voter pour élire les représentants de ma commune.



est une **personne choisie par les habitants** d'une commune lors d'une élection, pour les représenter. Il est chargé de gérer les affaires de la commune.

Le maire est un élu, il dirige la commune. Quand on est maire d'une ville, il faut faire attention à respecter le budget et donc l'argent de la commune, pour cela il demandera l'aide du spécialiste des finances.



ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT

la France est divisée en 4 espaces administratifs et politiques, du plus grand au plus petit qui est la commune.

Avec la **Commune**, l'**État**, la **Région** et le **Département** forment les 4 **instances administratives du pays**.

Elles sont les **autorités politiques**, **représentant la population**, qui **administrent le territoire français chacune à une échelle différente**. Leurs membres sont des élus.

Elles mettent en place des projets au service de toute la population (intérêt général).

L'État est la plus grande instance administrative du pays. Il représente l'ensemble de la population et administre tout le territoire français. Sa devise est « Liberté, égalité, fraternité ».

La **Région** est la **plus grande collectivité territoriale du pays**, la nôtre se prénomme « **Centre-Val de Loire** ».

Le **Département** intervient sur un territoire plus petit, située entre la Région et la commune, le nôtre est l'«**Indre-et-Loire** ».



favorise le dialogue et l'écoute au sein d'un groupe de personnes qui ont des intérêts différents pour leur permettre de construire ensemble, un projet collectif. Il les aide à avoir une analyse commune de leur territoire et de leur besoins afin que les gens discutent, réfléchissent ensemble.



apporte aide et conseils au maire quand une décision doit être prise. Il alerte sur les risques éventuels d'une situation, défend les intérêts de la commune, suit la **bonne réalisation des projets communaux au regard de la loi** et fait de la veille juridique, c'est-à-dire qu'il se tient informé de l'évolution de la loi.

Le juriste peut avoir plusieurs spécialités :

- droit de l'urbanisme (règles relatives à l'aménagement d'une ville),
- droit des marchés publics (règles relatives aux contrats conclus par une personne publique par exemple la mairie, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services).

Pour faire appliquer le droit, **le juriste utilise différents codes** (le code étant un document qui rassemble les règles liées à une même discipline), par exemple le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code civil...

SPÉCIALISTE DES FINANCES

conseille le maire sur toutes les questions d'argent.

La commune a des projets ; construction d'une école ou l'aménagement d'un jardin par exemple, le spécialiste vérifie qu'elle est en mesure de payer ces projets. Il accompagne également dans la recherche des aides financières car l'État, la Région, le Département peuvent participer au coût du projet.



est une personne spécialisée dans la taille, l'entretien et l'abattage des arbres.

Pour effectuer son métier il est amené à **grimper dans l'arbre**, pour cela il utilise une nacelle ou des cordes, harnais et mousquetons afin de travailler en sécurité. Il utilise également des scies, tronçonneuses et sécateurs pour effectuer les travaux de taille.



réalise les travaux de voirie : les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, les routes et les trottoirs.



cultive les plantes qu'elles soient ornementales (pour le décor) ou destinées à l'alimentation (fruits et légumes). Il réalise les aménagements avec ces plantes et les entretiens.

JARDINIER

entretient les espaces extérieurs comme les jardins-potagers ou les parterres de fleurs. Au fil des saisons, il retourne la terre, sème, arrose, taille et récolte. Il utilise de nombreux outils comme la brouette ou la pelle.



étudie l'évolution des différentes couches terrestres. Il réalise l'analyse des sols pour définir leurs compositions et leurs résistances. Ces informations sont utilisées par les ingénieurs et les architectes pour définir l'assise des constructions qu'ils conçoivent. Son travail sert également aux paysagistes et aux horticulteurs pour définir les plantes qui peuvent être installées selon la nature du sol.



étudie les relations entre l'homme et son environnement. Il définit les espaces naturels qui doivent être préservés de l'urbanisation pour sauvegarder les espèces végétales et animales.



imagine les aménagements extérieurs (jardins, places, rues, parcs) dans lesquels nous vivons. Le paysagiste peut être amené à dessiner tout, sauf le bâti, dessiné lui par les architectes.

Il dessine et organise les espaces (ce que l'on voit, perçoit et ressent) selon les habitudes des gens (ce que l'on appelle les usages). Des fois, il change les habitudes par son dessin pour que tout le monde se sente bien dans l'espace qu'il imagine.

Le paysagiste travaille autant sur de **petits espaces** comme des jardins que sur des **grands espaces** comme le sont par exemple **un parc ou le paysage tout entier d'une région**. Pour faire son travail, il doit avoir un regard large pour ne pas se tromper même sur des toutes petites choses. Le rôle du paysagiste est très complémentaire de celui de l'architecte.

Le paysagiste a besoin pour son travail d'avoir une **approche sensible** (voir, sentir, écouter, ressentir) des lieux, à différentes échelles. Il peut autant s'intéresser à l'esthétique d'un lieu, que le paysage sonore ou l'odeur. Le paysage n'est pas seulement ce que l'on voit. Il y a les odeurs des fleurs, le bruit de l'eau et du vent dans les arbres, le ressenti du vent...

Le paysagiste fait particulièrement attention à ce qui existe déjà : les plantes, l'eau, le relief (la géographie) . Il regarde également de quel façon l'homme a transformé la nature pour y vivre (ville, agriculture). Tout ces éléments racontent une histoire différente à chaque endroit dans le monde que le paysagiste va utiliser dans son projet.

Le paysagiste travaille en collaboration avec les architectes, les urbanistes, les juristes et les spécialistes en finances. Il peut également faire appel à d'autres spécialités comme les géographes, artistes ou sociologues.



imagine les bâtiments : maisons, immeubles, entreprises, magasin, écoles, collèges, mairies, piscines, musées, etc.

Pour concevoir un projet, imaginer le bâtiment, l'architecte doit tenir compte des besoins et des envies des futurs utilisateurs pour déterminer le programme. Il doit respecter le budget qui a été défini par celui qui fait construire et adapter la forme et le dessin du bâtiment au lieu où il sera construit : le terrain qui peut être plat ou en pente, avoir une forme carrée ou très allongée, avec des arbres, des vues sur un paysage intéressant. L'architecte doit tenir compte de la position du soleil pour que les espaces intérieurs soient bien éclairés et du vent dominant pour en protéger les espaces de vie extérieurs, comme la terrasse.

Le projet doit s'adapter à son environnement, pour ne pas le modifier violemment. Le projet d'architecture doit donc s'inspirer des autres bâtiments qui sont déjà présents sur le site (le lieu où sera construit le bâtiment) : leur volume, leur hauteur et le dessin des façades sur la rue. C'est pourquoi l'architecte doit connaître les règles de l'aménagement de l'espace de la ville, ce sont les **règles d'urbanisme**.

L'architecte doit également s'assurer de la **solidité du bâtiment** une fois construit et doit donc respecter les règles de la construction.

Lorsqu'il conçoit un bâtiment, l'architecte travaille en collaboration avec les paysagistes, les urbanistes, les juristes et les spécialistes en finances. Il collabore avec des ingénieurs (pour la structure du bâtiment, l'isolation thermique, la ventilation, le chauffage, l'éclairage, etc).

L'architecte dessine les plans des bâtiments qu'il imagine. Ceux-ci permettent de comprendre le projet et ils servent à la réalisation des travaux par les artisans : maçon, menuisier, charpentier, couvreur, plombier, électricien, etc.

Sur le chantier, l'architecte organise le travail des artisans qui construisent le bâtiment, il doit donc avoir une vision d'ensemble.



est un **expert qui résout des problèmes complexes** de création, de conception, de réalisation, de mise en œuvre et de contrôle pour la construction de ponts, de barrages ou de grands bâtiments comme les aéroports par exemple. Il peut aussi collaborer avec des architectes pour étudier et définir la structure du bâtiment, l'isolation thermique, la ventilation, le chauffage, l'éclairage, etc.



imagine et conçoit les territoires dans lesquels nous vivons : les villes, les villages, tous les territoires qui sont habités et ceux qui accueillent nos activités (travail, loisirs, etc.). Il dessine et organise la ville pour offrir aux habitants un cadre de vie agréable.

L'urbaniste travaille à différentes échelles : celle d'une rue, d'un ensemble d'immeubles ou de maisons, d'un quartier, d'un village ou d'une ville, d'une agglomération ou d'un territoire plus vaste.

Il peut s'occuper de **l'aménagement** : c'est-à-dire l'organisation des constructions, des voies de circulation, etc.... (exemples : il aide à définir la localisation des commerces, des habitations, des équipements publics en prenant en compte les besoins de tous).

Il peut aussi faire de **la planification**, c'est-à-dire définir les règles pour aménager l'espace dans lequel nous vivons (afin que chacun construise en tenant compte de son environnement).

Il peut s'intéresser à l'aspect fonctionnel et technique de la ville mais aussi à l'aspect esthétique. Il a aussi besoin de nombreuses données sur la société, concernant la population (nombre d'habitants, mode de vie) et les activités (commerces, services composant la ville).

L'urbaniste peut être architecte [architecte urbaniste], paysagiste [paysagiste urbaniste], ingénieur [ingénieur urbaniste]... ou juste urbaniste.

L'urbaniste **répond en général aux demandes des collectivités** (communes, Communautés de communes, agglomérations...). Il travaille en collaboration avec les architectes, paysagistes, les juristes et les spécialistes en finances. Il peut également faire appel à d'autres spécialistes : sociologues, écologues...



est **expert en géométrie**. Il mesure la longueur, la largeur et la hauteur des terrains. Il marque les limites et reporte ces mesures sur les plans.

Pour réaliser les mesures sur le terrain, il utilise un tachéomètre.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il assemble les pierres, les parpaings ou les briques pour réaliser toute sorte de construction. Ses principaux outils sont la truelle et le niveau.



TAILLEUR DE PIERRE

travaille dans le secteur du bâtiment. Il **réalise des éléments architecturaux en taillant les blocs de pierre** pour leur donner la forme appropriée : arcs, linteaux, voûtes, piliers, colonnes, cheminées, escaliers. Il utilise principalement la règle graduée, l'équerre, le compas, la pointe à tracer, le ciseau à pierre et le maillet.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il dessine les plans et assemble de grandes pièces de bois pour réaliser les structures des immeubles et des maisons ou plus simplement des toits. Sur le chantier, il utilise principalement le compas, l'équerre, le mètre, une scie, un marteau et des clous.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il **réalise et répare les couvertures des bâtiments**. Il pose des tuiles, des ardoises ou du zinc par exemple. Il utilise principalement un échafaudage, une échelle, un marteau et des pointes.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il **réalise et pose des objets en bois ou en métal : portes, fenêtres, escaliers, tables, bancs**. Il utilise principalement le compas, l'équerre, le mètre, une scie, le rabot et les ciseaux à bois.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il **réalise des installations électriques** à l'extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment. Il **entretient et répare** ces installations.



travaille dans le secteur du bâtiment. Il **installe et répare les réseaux d'eau**. Il s'occupe également des **systèmes de chauffage**.



est un artisan d'art. Il **fabrique et restaure des objets décoratifs en verre**. Il met le verre en couleur, il le met en forme ou il le découpe en différentes formes que il assemble avec du plomb pour créer une composition qui prend place dans les fenêtres des grands édifices, le plus souvent des églises.



désigne une personne qualifiée qui utilise des cordes pour **réaliser des travaux en hauteur, d'accès difficile** et sans utiliser d'échafaudage ni d'autre moyen d'élévation (type nacelle). Le cordiste travaille dans des conditions de travail dangereuses (risque de chute). Il peut intervenir pour effectuer des **travaux divers** tels que maçonnerie, peinture, lavage de vitre, étanchéité, zinguerie, réparation et maintenance de bâtiments et ouvrages d'arts, débroussaillage et coupe d'arbres, etc...

RIVIÈRE

est un **cours d'eau** qui se jette dans une autre **rivière** ou un **fleuve** (tandis que le fleuve, lui, se jette dans la mer ou l'océan). La rivière coule dans un chenal appelé le **lit** (voir coupe p.16), qui chemine dans les terres. L'origine de la rivière s'appelle la source.

AFFLUENT

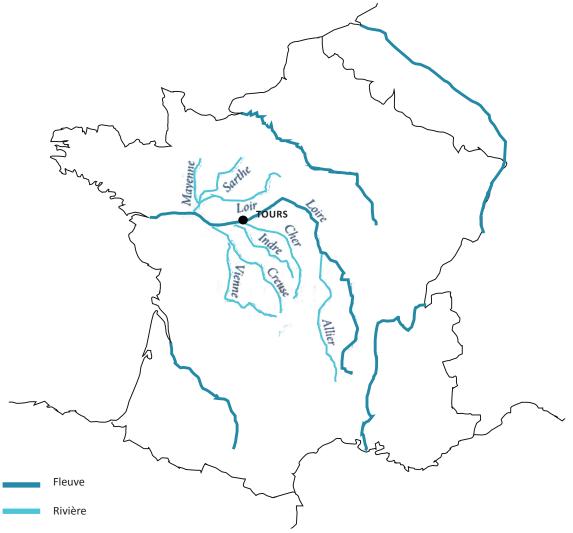
est un **cours d'eau** qui se jette dans un autre cours d'eau plus grand. Les rivières sont les affluents des fleuves.

RUISSEAU

est un petit cours d'eau peu profond, souvent affluent d'un étang, d'un lac ou d'une rivière.

RU

est un petit ruisseau : il désigne des courants d'eau faibles et de petite profondeur.



ÉTANG

est un **point d'eau douce** fermé qui est plus petit qu'un lac.

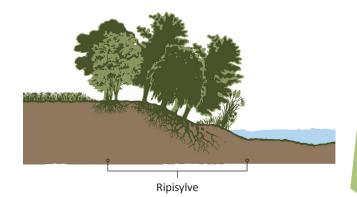


MARAIS

est une **région** où le sol est recouvert par une **couche d'eau stagnante** peu profonde, et en partie envahie par la végétation. Le marais est un exemple de zone humide.

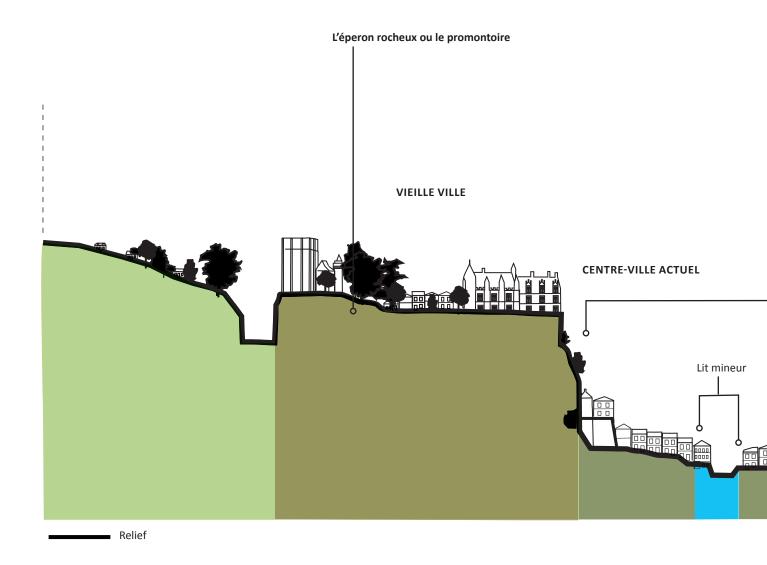
RIPISYLVE

est une bande végétale le long d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve. Elle peut se composer d'arbres, de buissons, d'arbustes et/ou de plantes basses. L'eau n'est pas toujours visible mais cette végétation répartie sous forme de ligne permet parfois de deviner la présence d'un cours d'eau.



RELIEF

désigne en géographie, l'ensemble des bosses (collines, montagnes), des creux (vallées) qui modèlent la surface de la terre. Un relief se caractérise par son altitude et sa pente. Le mot relief est aussi utilisé pour désigner les parties hautes des terres comme une montagne, ou un éperon rocheux ou promontoire.

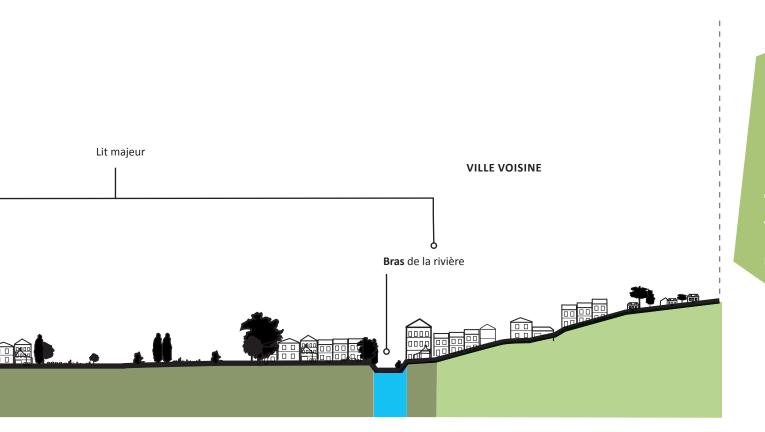


PROMONTOIRE / ÉPERON ROCHEUX

forme une **avancée étroite et plus haute que les terres alentours**. L'éperon rocheux ou le promontoire domine la vallée.

C'est souvent un lieu privilégié pour voir et donc défendre une ville contre l'envahisseur.

Par exemple, à Loches, la forteresse datant du Moyen-Âge a été bâtie sur un éperon rocheux qui domine la plaine afin de pouvoir surveiller les alentours.



VALLÉE

est un **creux de forme allongée** (dépression géographique), plus ou moins large qui a été creusé dans le relief par un **cours d'eau** ou par un glacier, au cours des millénaires.

VALLON OU CREUSE

est une petite vallée, ravin avec un cours d'eau qui coule entre deux coteaux resserrés.

PLATEAU

est le terme désignant un vaste terrain plat situé en hauteur.

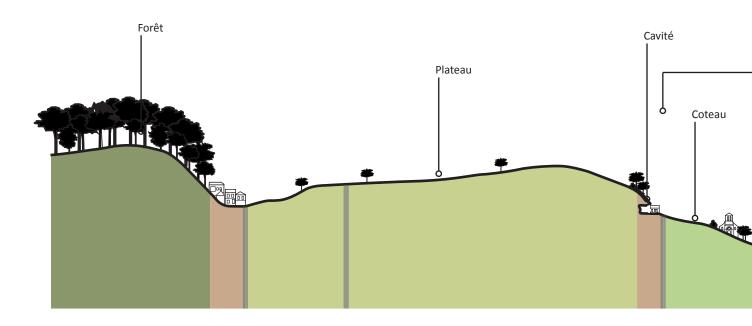
PLAINE

est une forme de relief avec peu de pente, **plutôt plate** et d'une grande surface. Elle est **délimitée par des reliefs** plus élevés ; plateau, montagne. Elle est propice à l'agriculture.

COTEAU

est un **espace en pente** situé généralement **sur les flancs d'une petite colline ou en rebord d'un plateau**.

Dans de nombreuses régions, les coteaux offrent des terrains favorables pour la culture de la vigne, alors que d'autres cultures auraient été malaisées. Par conséquent, les coteaux sont souvent devenus des terrains vinicoles.

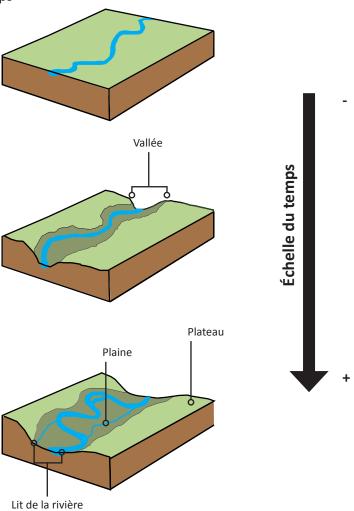


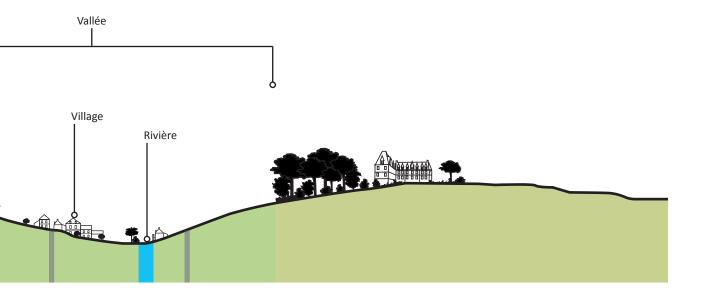
La création d'une vallée au fil du temps

Un cours d'eau (fleuve, rivière ou ruisseau) s'écoule. Par érosion (l'eau de la rivière, mais également le vent et surtout le gèle et le dégel), l'eau va creuser petit à petit un sillon, formant les prémices d'un creux plus large. Par contraste, les parties non érodées vont devenir plus hautes et former les coteaux et les plateaux.

Le cours d'eau continue son action d'érosion et une vallée au fond plat se forme enserrée entre deux coteaux (le coteau sud est souvent plus pentu que le coteau nord à cause des phénomènes de gels et dégels plus intenses). La rivière a un écoulement régulier, le vallonnement est assez accentué. Une plaine alluviale (lit majeur) se forme.

Le cours d'eau continue son action d'érosion et une vallée de plus en plus large au fond plat et remplie d'alluvion se forme. La rivière serpente alors largement dans sa plaine alluviale, laissant des bras morts, des îles et autres ruisseaux latéraux pouvant suivre la rivière pendant des kilomètres. Les coteaux deviennent plus progressif bien que la vallée continue à se creuser.







PRAIRIE

est une **zone** où la végétation est dominée par les **graminées** (l'herbe). La prairie peut être située en plaine ou en plateau.

CHAMPS CULTIVÉS

est une étendue de **terres cultivables** plus ou moins vaste.

PÂTURAGE

est un espace à base de prairie dont les **herbes et les plantes** sont consommées sur place par des **animaux d'élevage**.

CLAIRIÈRE

est un **lieu ouvert dans une zone boisée** (forêt, bois) où la lumière du soleil arrive jusqu'au sol.



BOCAGE

est une région rurale où les **champs cultivés et les prés sont clos par des alignements** plus ou moins continus **d'arbres, de haies et arbustes** sauvages ou fruitiers.

HAIES BOCAGÈRES

sont constituées de **différentes strates végétales** (herbacée, arbustive et arborée) et
peuvent être surélevées d'un talus, longées
d'un fossé, d'un chemin creux ou d'un ruisseau.
Cette végétation marque généralement les
limites des parcelles qui sont de tailles et de
formes différentes.



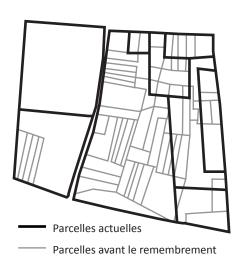
BIODIVERSITÉ

est un mot composé de « biologie » et de « diversité ». Elle désigne l'ensemble de toutes les variétés d'espèces vivantes (insectes, plantes, mollusques, crustacés, poissons, oiseaux, reptiles, mammifères, amphibiens) présentes sur Terre. La biodiversité est un équilibre indispensable pour maintenir la diversité du vivant. Si l'équilibre est rompu cela veut dire que des espèces animales et/ou végétales risquent de disparaître.

REMEMBREMENT

est un terme qui fait référence à l'agriculture. Le but est de rassembler des petites parcelles agricoles afin de constituer de plus grandes parcelles d'un seul tenant (exploitation agricole) permettant ainsi l'emploi des machines agricoles modernes et de faciliter l'exploitation des terres.

Le remembrement est à l'origine d'importantes modifications du paysage, comme par exemple la dégradation du bocage.





FORÊT

est une **étendue boisée** relativement grande composée d'arbres, arbustes et arbrisseaux, elle abrite aussi d'autres plantes, des champignons et des animaux. Les forêts abritent une grande richesse écologique, concentrant 80% de la biodiversité terrestre mondiale recensée.

BOIS

désigne une petite forêt.

VIGNEest la **plante qui produit le raisin**.
Un vignoble est un terrain planté de vignes.

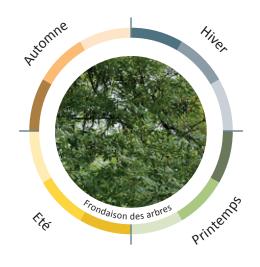




ARBRE ISOLÉ

arbre qui a été planté par l'homme **au cœur des paysages agricoles**.

Autrefois, ces arbres plantés par les agriculteurs ont été choisis pour leurs différents usages et constituaient des ressources précieuses. Les arbres les plus fréquemment employés étaient les noyers, amandiers, châtaigniers, frênes et pommiers. Aujourd'hui, les arbres isolés constituent un élément remarquable des paysages agricoles français car ils sont les témoins d'une activité passée.



FRONDAISON DES ARBRES

désigne le moment de l'année où les feuilles d'un arbre ou d'une forêt commencent à pousser.

Ce terme désigne également le **feuillage d'un arbre**, voire l'ensemble des feuilles et des branches de la canopée, c'est-à-dire, des branches exposées directement aux rayons du soleil.

ALIGNEMENT D'ARBRES

est constitué d'arbres couramment plantés de manière linéaire et régulière le long de routes, de rues ou de chemins pour les orner et les ombrager.





PEUPLERAIE

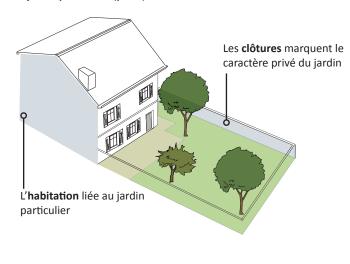
est une **plantation** (culture) d'arbres appelés des **peupliers**. Ces arbres ont la particularité d'être facile à planter, de pousser rapidement et de pouvoir se développer dans des milieux très humides mais non marécageux. On les retrouve très souvent à proximité d'un cours d'eau.

JARDIN

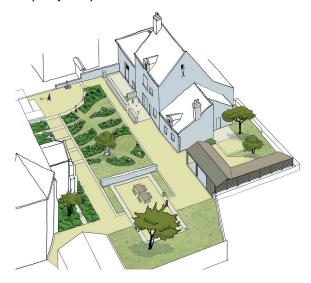
est un **lieu aménagé**, généralement clos, où l'on **cultive** des **végétaux utiles** ou **d'agrément**. Il peut être public ou privé.

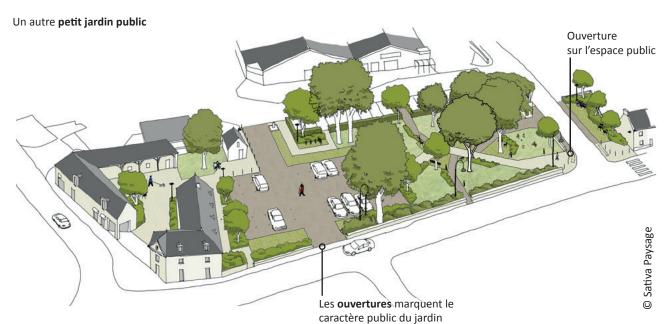
Il peut être un **jardin particulier** lorsqu'il est attaché a une **maison d'habitation**. D'autres jardins sont dits **ouvriers ou potagers**, ou l'on y cultive des légumes pour l'**alimentation**. On peut utiliser le terme **parc** lorsque le jardin est **très étendu**.

Un jardin particulier (privé)



Un petit jardin public

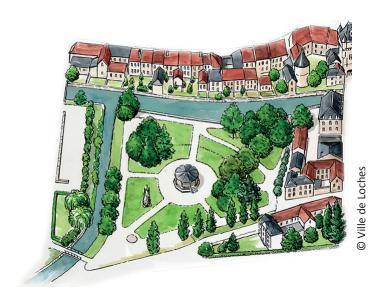




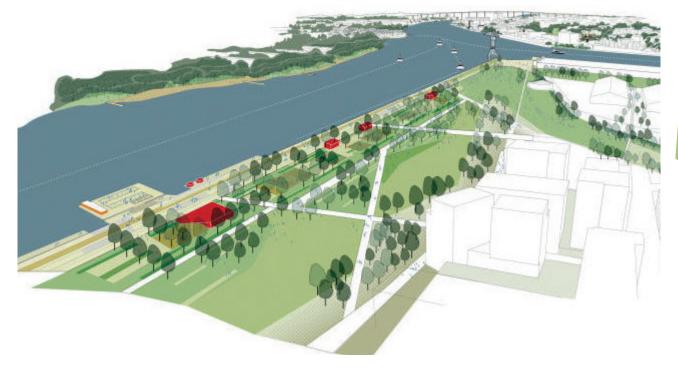
PARC

est un vaste terrain clairement défini, maintenu dans un état naturel ou paysager, composé de prairies et de bois dans lesquels ont été dessinés des chemins pour la promenade. Il peut être privé ou public. Il est souvent privé lorsqu'il est lié à une demeure ou un château.

Un parc de taille modeste (ex. un jardin public à Loches)



Un vaste parc paysager et public



VILLE

est une **forme d'occupation de l'espace par les hommes**. Elle rassemble une **population nombreuse** (plus de 3500 habitants) sur un **espace restreint**. Les activités humaines y sont très diversifiées : commerce, industrie, éducation, politique, culture, loisirs. Selon leur taille (nombre d'habitants), on désigne les villes avec des mots différents.

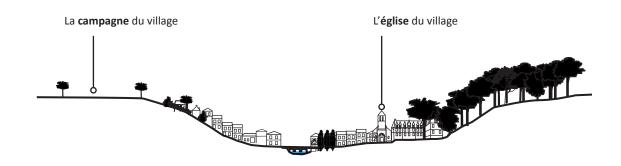
VILLAGE OU BOURGADE

est un **ensemble d'habitations à la campagne composé de peu d'habitants**, mais assez important pour avoir une unité religieuse ou administrative (église avec clocher), mais plus petit qu'une ville.

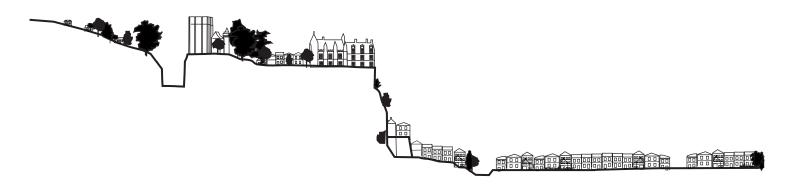
CAPITALE

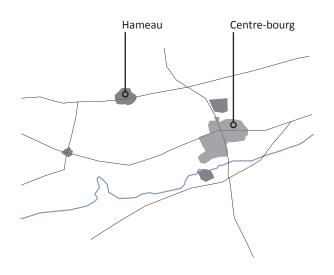
est la ville où se trouve le gouvernement d'un État et d'où est dirigé l'ensemble du pays. Le président, par exemple, habite toujours la capitale. Elle est souvent la ville la plus peuplée du pays, mais pas toujours.

Exemple de village



Exemple de ville





CENTRE-BOURG

est le **coeur d'un village**, d'un bourg. Il contient en général le centre historique, autour duquel s'est développé le reste du village.

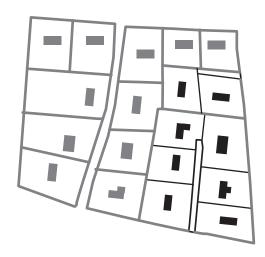
HAMEAU

regroupe seulement quelques fermes et habitations

LOTISSEMENT

désigne un **ensemble d'habitations construites sur un terrain qui a été divisé en lot**. Celui-ci doit répondre à un certains nombre de règles de constructions (hauteurs, distances, etc). Pour créer un lotissement, on fait une division parcellaire.





ESPACE PUBLIC

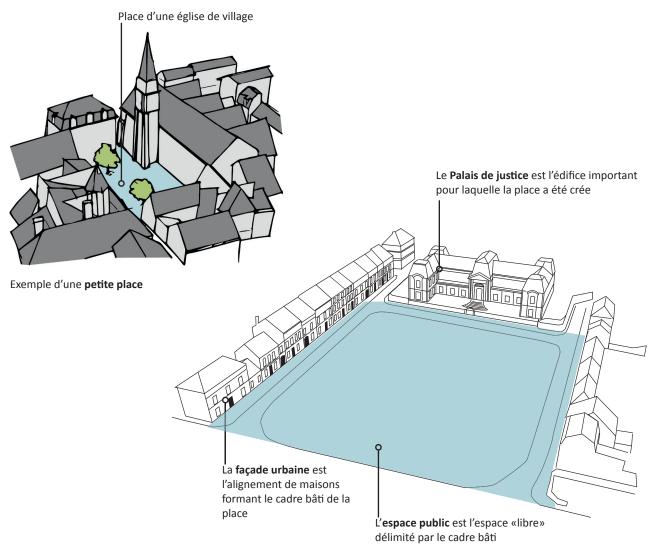
désigne les **espaces de passage et de rassemblement à l'usage de tous** ; soit le public. Il appartient aux différentes structures administratives dites publiques : Commune/mairie, Département/préfecture, Région, État.

Il existe différents types d'espaces publics, les places, les rues, les parcs, etc.

On trouve dans l'espace public différents objets comme du mobilier; bancs, tables, etc. qui permettent aux passants de s'arrêter et de profiter de ces espaces extérieurs.

PLACE

est un **espace public vide** de construction et souvent face à un édifice important, mairie, église, etc.



Exemple d'une grande place, la place de Verdun à Loches

MAIL

est un large espace qui se développe en longueur. C'est une voie ou place constituée de deux rangées d'arbres (ou alignements) en symétrie par rapport à l'allée.

Le mail est souvent réservé aux piétons mais parfois aussi transformé en parking.

A l'origine, cet espace était réservé pour le jeu de mail ancêtre du croquet, d'où son nom.

Par exemple, à Loches les mails encadraient la place de Verdun et servaient historiquement d'allées piétonnes.



Exemple des mails de la place de Verdun à Loches

VOIE ou VOIE DE COMMUNICATION

est un lieu de passage pour se rendre d'un lieu à un autre.

La voie est aussi un lieu où travaillent de multiples personnes, pour l'entretien, l'installation, etc. Les voies peuvent faire partie de l'espace public ou être privées. Selon leur taille (largeur) et leur contexte/localisation (ville, campagne) on désigne les voies avec des mots différents.



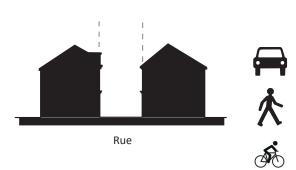
Boulevard/Avenue

BOULEVARD

est un voie de circulation majeure à travers la ville et en fait souvent le tour (peut remplacer d'anciennes fortifications). Ces axes sont souvent larges et plantés d'arbres.

AVENUE

se distingue des autres voies car elle **traverse la ville de façon rectiligne** et possède parfois des contre-allées qui sont souvent plantées.

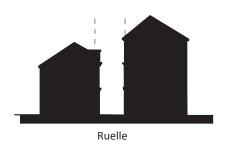


RUE

se distingue des autres voies comme le boulevard et l'avenue notamment par sa faible largeur, et par l'absence de contre-allées.

La rue permet la circulation entre les îlots construits et la communication entre les quartiers.

Les immeubles d'habitations ou de bureaux, les commerces ont une ouverture sur la rue.





RUELLE

est une **rue étroite** entre plusieurs bâtiments, souvent accessible uniquement pour les piétons. Les ruelles se rencontrent plutôt dans les quartiers anciens des villes.

IMPASSE

est une rue sans issue ou en cul-de-sac.

ROUTE

est une voie de communication permettant la circulation de véhicules, en dehors des espaces urbanisés : villes et villages. Elle est souvent délimitée par des champs.





SENTIER est un **chemin étroit dans la nature**, qui ne laisse le passage qu'aux **piétons**.

BÂTIMENT

est une construction pour s'abriter, vivre, travailler. Ex. : maison, immeuble, usine, mairie, église...

BÂTIMENT PRIVÉ

est un **bâtiment qui appartient à un particulier ou une entreprise**. Les maisons, les commerces, les bureaux sont des bâtiments privés. Ils sont les éléments bâtis principaux bordant les rues. Ils forment par leur plein l'espace de la rue.



MAISON - HABITAT

est un mode d'occupation de l'espace pour des fonctions de **logement**.

HABITAT TROGLODYTIQUE

est une **grotte habitée ou maison creusée dans la roche**. Le troglodyte est l'habitant de cette maison ou grotte.

CAVITÉ

est une **partie creuse**, un espace vide dans la **roche**.



GRANGE

est un **bâtiment de stockage** appartenant à une **ferme** où sont gardés les récoltes et le matériel agricole.

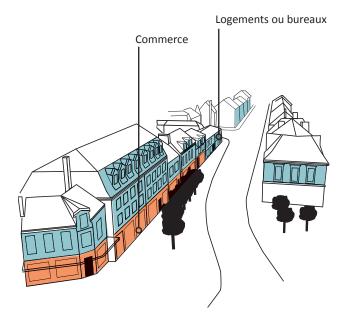
MÉTAIRIE

est un **domaine agricole** exploité par un **locataire** qui donne une partie de ses récoltes au propriétaire au lieu d'un loyer.

Ex. : la famille de Rabelais était propriétaire de la métairie de la Devinière.

COMMERCE

est le lieu où l'on achète et où l'on vend des biens, des marchandises : magasin, boutique. En ville, il est fréquent que dans les rues passantes, le bas des immeubles (le rez-dechaussée) accueille des commerces souvent variés.



BÂTIMENT PUBLIC

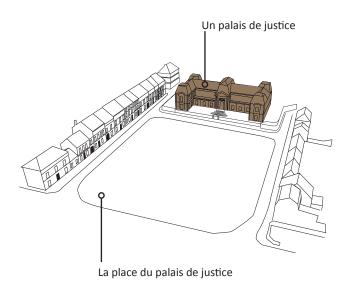
est un **bâtiment destiné à l'accueil du public appartenant à l'Etat** (Palais de justice, Préfecture) ou **à une commune** (mairie, école).

Certains bâtiments publics, comme les mairies s'accompagnent d'une place publique qui permet de les mettre en valeur.

Les bâtiments publics peuvent avoir des codes pour les reconnaître (drapeau, etc.) et ils peuvent prendre différentes formes; bâtiments anciens ou contemporains.

PALAIS DE JUSTICE

est le bâtiment où est rendue la justice; tribunal.





Exemple de la Mairie de Braye-sous-Faye

MAIRIE

est aussi appelée hôtel de ville, ce bâtiment abrite les élus et l'ensemble des services qui gèrent et administrent la commune. En fonction des besoins des communes, les mairies peuvent être de tailles différentes.



Exemple de la Mairie de La Membrolle-sur-Choisille

MUSÉE

est un établissement où sont conservés et exposés des objets qui présentent un intérêt particulier; historique, scientifique ou artistique. Il peut être public ou privé.



Exemple du bâtiment d'accueil et d'expositions temporaires de la Forteresse de Chinon



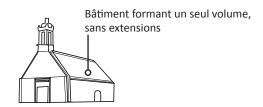
Exemple du Musée Rabelais - La Devinière

ÉDIFICES RELIGIEUX

sont des constructions dédiées à la pratique religieuse. Ces constructions peuvent être de **taille** très différente selon leur importance actuelle ou historique et d'**aspect** très différent selon leur époque de construction.

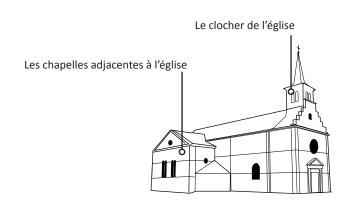
CHAPELLE

est un **petit édifice** où l'on pratique la religion catholique. Souvent de taille très modeste et souvent sans clocher.



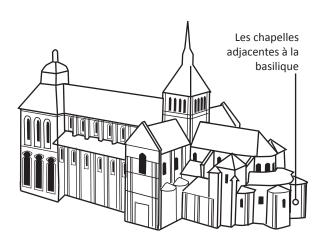
ÉGLISE

est un édifice où l'on pratique la religion catholique. En général associée à la présence d'un clocher et située souvent au centre d'un village.



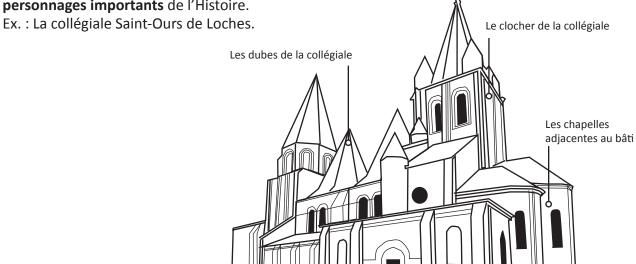
BASILIQUE

est un édifice moyennement important à la fonction de lieu de pèlerinage lui donnant une influence dépassant l'aire de la paroisse (lieu de culte et de célébration des croyants).



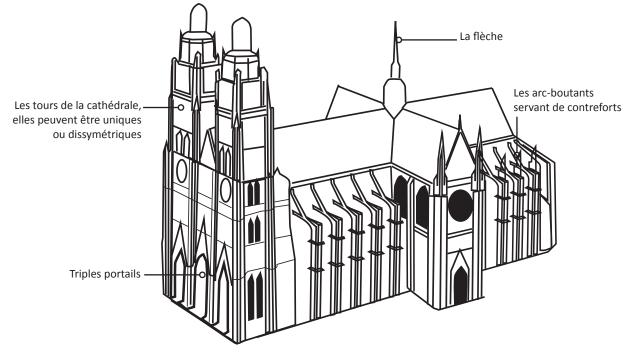
COLLÉGIALE

est un édifice religieux assez important, elle était desservie par un collège (le chapitre) de chanoines séculiers ou réguliers comme les augustins. Elle abrite souvent des tombeaux de personnages importants de l'Histoire.



CATHÉDRALE

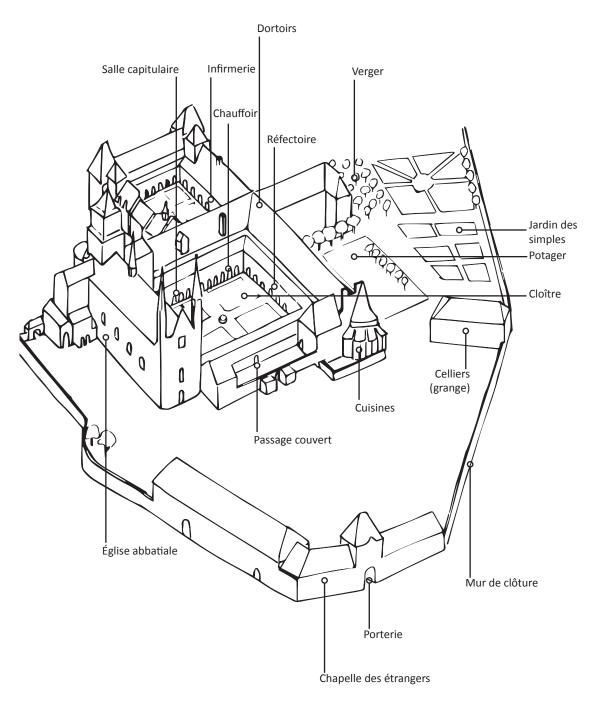
est l'édifice le plus important où l'on pratique la religion catholique. Siège d'un évêque diocésain, elle est l'église principale du diocèse (région régie par l'évêque).



CAUE 37 | ADAC 37 - Animation pédagogique

ABBAYE

est un édifice religieux. C'est un monastère où vivent des moines ou des moniales, sous la direction d'un abbé ou d'une abbesse. C'est un lieu de recueillement où le silence règne. Le cœur de l'abbaye est l'église. Tout autour se dressent les bâtiments nécessaires à la vie conventuelle pour travailler : cloître, salle capitulaire, bibliothèque, parloir, dortoir, latrines, salle d'ablutions, brasserie, fromagerie, pressoir à vin, caves, magasins à provisions, buanderie, étables, écuries, soues, granges, locaux d'hébergement, viviers, ruchers.



CAUE 37 | ADAC 37 - Animation pédagogique

CLOÎTRE

est une **cour intérieure de l'abbaye**. Cette cour est entourée d'une **galerie couverte** adossée aux bâtiments mais dont un des murs est ajouré par des arcades à la décoration plus ou moins travaillée. Le cloître permet aux moines de dire leurs prières ou de méditer tout en marchant. Un lavabo/fontaine est souvent installé dans une aile du cloître ou au centre.

LAVABO

est une **vasque** permettant de se laver les mains. Les moines se lavent les mains dans ce lavabo avant de passer au réfectoire.

SALLE CAPITULAIRE ou SALLE DU CHAPITRE

est le lieu où se **réunit** quotidiennement la communauté religieuse d'une abbaye. La salle capitulaire est la **salle centrale** de l'abbaye. C'est là que l'abbé réunit les moines pour discuter et prendre les décisions concernant la vie collective. Cette salle n'est pas chauffée.

CHAUFFOIR

est le lieu de réunion pour se chauffer.

SCRIPTORIUM

est une salle où les moines **copient des textes** et des illustrations de manuscrits.

RÉFECTOIRE

est une salle où les membres d'une même communauté religieuse prennent leur **repas** ensemble.

CUISINE

permet la confection des repas des moines.

BOULANGERIE ET FOUR

est le lieu de fabrication du pain.

CELLIER

est le lieu aménagé pour y conserver du vin, des provisions.

ÉGLISE ABBATIALE

est une église **spécialement construite pour une abbaye**.

HÔTELLERIE

est le bâtiment du monastère **réservé au logement des visiteurs** qui veulent venir partager la vie de prière des moines pendant quelques jours.

CHAPELLE DES ÉTRANGERS

est la chapelle pour les personnes qui n'avaient pas le droit de pénétrer dans l'enceinte monastique.

PORTERIE ou CONCIERGERIE ou LOGIS-PORCHE

est le bâtiment d'un monastère ou d'un château-fort situé à côté de la porte, où loge le portier, concierge ou gardien. Elle donne souvent accès à l'hôtellerie.

COLOMBIER ou FUYE

est le bâtiment destiné à contenir des troupes de **pigeons** et à leur permettre de pondre et de couver leurs œufs à l'abri des intempéries.

JARDIN DES SIMPLES ou JARDIN MÉDICINAL

est un lieu où l'on **cultive** particulièrement des **plantes aux vertus médicinales** appelées également simples ou plantes officinales.

JARDIN POTAGER

est une parcelle sur laquelle on **cultive des légumes** destinés à la consommation.

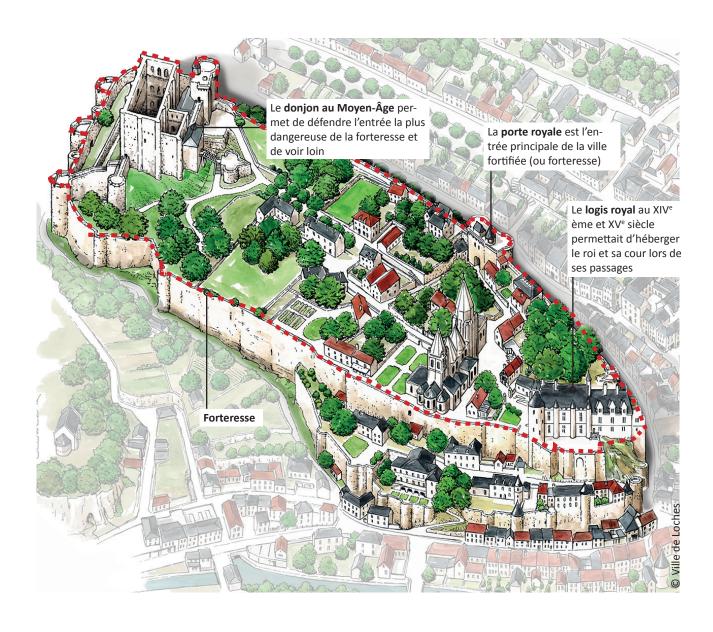
VERGER

est un terrain planté d'arbres fruitiers.

CHÂTEAU

est un bâtiment qui servait à **protéger les habitants contre des attaques d'ennemis au Moyen-Âge**. C'était en général l'**habitation d'un seigneur** ou d'une personne importante.

Plus tard, le château fort a cessé d'être un bâtiment de défense et n'a plus été qu'une grande et belle demeure pour les rois et les seigneurs.



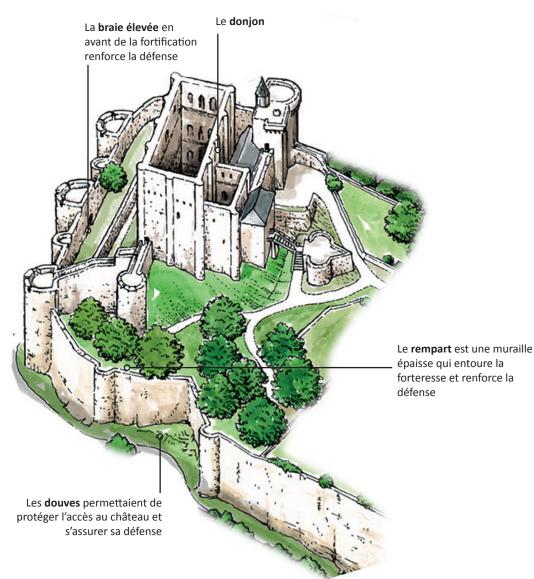
DONJON

est la **tour la plus haute** d'un château fort au Moyen Âge. Il sert de point d'observation, permettant de voir l'arrivée d'une armée ennemie de loin.

Le donjon est aussi un **abri de défense** ultime en cas de prise du château fort par l'ennemi. Le seigneur peut y rester pour se protéger des attaques, tandis que les archers le défendent en tirant des flèches du haut de la tour.

FORTERESSE

est un **lieu fortifié** destiné à défendre une ville ou une région pour résister aux attaques d'un ennemi.



41

INDEX

| Abbaye | 38 | Église abbatiale | 39 |
|-----------------------------------|----|---------------------------------------|------|
| Alignement d'arbres | 23 | Élagueur ou arboriste-élagueur | 8 |
| Alpiniste du bâtiment ou Cordiste | 13 | Électricien | 13 |
| Arbre isolé | 22 | Élu | 6 |
| Architecte | 10 | Environnementaliste | 8 |
| Avenue | 30 | Espace public | 28 |
| Basilique | 36 | Étang | 15 |
| Bâtiment | 32 | Façade ou élévation | 5 |
| Bâtiment privé | 32 | Forêt | 22 |
| Bâtiment public | 34 | Forteresse | 41 |
| Biodiversité | 21 | Frondaison des arbres | 23 |
| Bocage | 20 | Géologue | 8 |
| Bois | 22 | Géomètre-Topographe | 11 |
| Boulevard | 30 | Grange | 33 |
| Cadastre | 5 | Habitat troglodytique | 33 |
| Cathédrale | 37 | Haies bocagères | 20 |
| Cavité | 33 | hameau | 27 |
| Cellier | 39 | Horticulteur / Pépiniériste | 8 |
| Centre-Bourg | 27 | Impasse | 30 |
| Champs cultivés | 20 | Ingénieur | 10 |
| Chapelle | 36 | Jardin | 24 |
| Chapelle des étrangers | 39 | Jardin des simples ou jardin médicina | I 39 |
| Charpentier | 12 | Jardinier | 8 |
| Château | 40 | Jardin potager | 39 |
| Chauffoir | 39 | Juriste | 7 |
| Clairière | 20 | Lotissement | 27 |
| Cloître | 39 | Maçon | 12 |
| Collégiale | 37 | Mail | 29 |
| Colombier ou fuye | 39 | Mairie | 35 |
| Commerce | 32 | Maison - Habitat | 33 |
| Coteau | 18 | Marais | 15 |
| Coupe | 5 | Médiateur territorial | 6 |
| Courbe de niveau | 4 | Menuisier | 12 |
| Couvreur | 12 | Métairie | 33 |
| Donjon | 41 | Musée | 35 |
| Échelle | 4 | Palais de justice | 34 |
| Édifices religieux | 36 | Parc | 25 |
| Église | 36 | Pâturage | 20 |

| Paysagiste | 9 |
|--|--------|
| Perspective | 5 |
| Peupleraie | 23 |
| Place | 28 |
| Plaine | 18 |
| Plan | 5 |
| Plateau | 18 |
| Plombier - Chauffagiste | 13 |
| Point cardinal | 4 |
| Porterie ou conciergerie | 39 |
| Prairie | 20 |
| Promontoire / éperon rocheux | 17 |
| Réfectoire | 39 |
| Relief | 16 |
| Remembrement | 21 |
| Ripisylve | 15 |
| Rivière | 14 |
| Route | 31 |
| Rù | 14 |
| Rue | 30 |
| Ruelle | 30 |
| Ruisseau | 14 |
| Salle capitulaire ou salle du chapitre | 39 |
| Scriptorium | 39 |
| Sentier | 31 |
| Spécialiste des finances | 7 |
| Tailleur de pierre | 12 |
| Technicien voirie et réseaux divers | 8 |
| Urbaniste | 11 |
| Vallée | 18 |
| Verger | 39 |
| Verrier | 13 |
| Vigne | 22 |
| Village ou Bourgade | 26 |
| Ville | 26 |
| Voie ou voie de communication | 30 |